

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 13

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 28
Nombre de représentés : 06

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 28
Nombre de représentés : 06
Nombre de votants : 34

OBJET

Affaire n° 2022- 002

**RECONDUCTION DU CONSEIL
MUNICIPAL DES ENFANTS AU
TITRE DES ANNEES SCOLAIRES
DE LA PERIODE 2021/2026**

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil
Municipal a été faite et affichée le 31
janvier 2022.

- le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de
la mairie le :

21 FEV 2022

LE MAIRE



Olivier HOARAU

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 8 février 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le mardi
huit février, le Conseil Municipal de Le Port s'est réuni à
l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence
de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 1^{ère}
adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick
Le Toullec 1^{ère} adjointe, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe,
M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème}
adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna
Patel 7^{ème} adjointe, , Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe,
M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, M. Jean-Paul Babef, M. Henry
Hippolyte, M. Jean-Max Nages, Mme Danila Bègue, Mme
Brigitte Laurestant, M. Jean-Claude Adois, Mme Garcia
Latra Abélard, Mme Véronique Bassonville, Mme
Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Pamela
Trécasse, Mme Aurélie Testan, Mme Gilda Bréda, Mme
Annie Mourgaye.

Absents représentés : Mme Catherine Gossard 11^{ème}
adjointe par M. Franck Jacques Antoine, M. Fayzal Ahmed
Vali par Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Alain
Iafar par Mme Brigitte Laurestant, M. Zakaria Ali par M.
Jean-Max Nages, M. Patrice Payet par M. Henry Hippolyte,
M. Didier Amachalla par M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint.

Arrivée(s) en cours de séance : M. Franck Jacques Antoine
à 17 h 08, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint à 17 h 09, M.
Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint à 17 h 09, Mme Claudette Clain
Maillot à 17 h 12, Mme Sophie Tsiavia à 17 h 14.

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : M. Sergio Erapa, Mme Firose Gador, M. Bertrand
Fruteau, Mme Valérie Auber, Mme Patricia Fimar.

.....
.....

Affaire n° 2022-002

RECONDUCTION DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS AU TITRE DES ANNEES SCOLAIRES DE LA PERIODE 2021/2026

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2143-2 ;

Vu le Code de l'Education notamment son article L.551-1 qui prévoit que le Projet éducatif du territoire « formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires, de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité, avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs » ;

Vu la délibération n° 2018-140 du conseil municipal du 2 octobre 2018, relative à la mise en place du conseil municipal des enfants ;

Vu la délibération n° 2018-174 du conseil municipal du 11 décembre 2018, relative à l'approbation du Projet éducatif Enfance Jeunesse 2018/2021 ;

Vu la délibération n° 2020-101 du conseil municipal du 6 octobre 2020, relative à la reconduction du conseil municipal des enfants au titre de l'année scolaire 2020/2021 ;

Vu l'avis favorable de la commission « Politique éducative Scolaire et Associative » réunie le 26 janvier 2022 ;

Vu le rapport présenté en séance le 8 février 2022 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : de reconduire le conseil municipal des enfants au titre des années scolaires 2021 - 2026 ;

Article 2 : de valider les modalités organisationnelles y afférentes ;

Article 3 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**


Olivier HOARAU